



DECISIONS FINALES

Rév.1- Les révisions sont marquées en rouge

BOD/2015/10-01 – Evaluation Indépendante du Partenariat mondial pour l'éducation:

Le Conseil d'administration:

1. a officiellement reçu le rapport de l'évaluation indépendante lors de sa réunion;
2. se félicite des conclusions et recommandations du rapport de l'évaluation indépendante et exprime son appréciation pour le travail accompli par les évaluateurs indépendants ainsi que le Comité indépendant d'évaluation;
3. considère que l'évaluation indépendante est un bon investissement et fournit des recommandations opportunes et efficaces qui devraient être examinées au cours du développement du nouveau Plan stratégique quinquennal du Partenariat mondial (2016 à 2020);
4. estime également que la structure et le fonctionnement du Comité indépendant d'évaluation présentant un rapport au Conseil, a prouvé son efficacité à assurer la qualité et l'indépendance de l'évaluation; et
5. demande au Secrétariat de préparer un projet de réponse du Conseil à l'évaluation pour adoption par le Conseil lors de la réunion du 8-10 décembre 2015.

BOD/2015/10-02 – Modèle opérationnel du GPE: Le Conseil d'administration:

1. approuve les recommandations et mesures, comme stipulé dans le document **BOD/2015/10 Doc 06-Décision** pour renforcer le modèle opérationnel du GPE, et;
2. prie le Secrétariat de travailler avec les comités permanents concernés comme stipulé dans le document **BOD/2015/10 Doc 06-Décision** afin d'exécuter les recommandations et les mesures qui y sont indiquées aux dates convenues.

BOD/2015/10-03 – Le renforcement des plans sectoriels de l'éducation: Le Conseil d'administration:

1. souligne que l'adoption d'un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) relève de la responsabilité du gouvernement et réitère l'importance du soutien du GPE aux pays en développement partenaires pour le développement de PSE robustes;

2. convient qu'une évaluation indépendante devrait être utilisée dans le but de renforcer les PSE et d'améliorer les décisions de financement du GPE;
3. demande au Secrétariat d'élaborer des options, pour décision par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 8 au 10 décembre 2015, pour une proposition chiffrée relative à l'évaluation indépendante des PSE en tenant compte de ce qui suit :
 - a. l'évaluation indépendante doit être liée à l'appui en amont au processus de planification, y compris l'analyse du secteur de l'éducation, fourni par le Secrétariat et les partenaires;
 - b. le calendrier de l'évaluation indépendante devrait être de telle sorte qu'il permette d'utiliser les améliorations suggérées en temps opportun dans la finalisation du plan sectoriel;
 - c. l'évaluation indépendante devrait contribuer au renforcement des capacités et inclure un mécanisme pour capturer et partager les leçons apprises au sein du Partenariat;
 - d. les conclusions de l'évaluation devraient être intégrées dans le processus d'examen de l'assurance de la qualité pour examen par le CGPC et approbation par le Conseil d'administration ; et
 - e. veiller à ce que le calendrier et les sources d'expertises soient en équilibre avec le besoin d'appropriation et d'indépendance du pays.

BOD/2015/10-04 – Echange de connaissances et de bonnes pratiques: Le Conseil d'administration :

1. approuve le rôle de rassembleur mondial et transnational du GPE, de défenseur, de courtier et de financeur des échanges de connaissances et des meilleures pratiques dans des domaines essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques du Partenariat mondial ;
2. mandate le Comité des Stratégies et des Politiques pour travailler avec le Secrétariat à définir le rôle du Partenariat dans ces domaines et pour préparer un document avec des options chiffrées, au plus tard pour la réunion du Conseil en juin 2016, en tenant compte des principes suivants :
 - a. Alignement étroit avec les buts et objectifs du Plan stratégique 2016-2020;
 - b. Accent mis sur les besoins, l'appropriation et la durabilité des pays; et
 - c. S'appuyer sur les activités, l'expérience, l'expertise et les atouts du Partenariat;
 - d. Apprendre des expériences passées, en particulier du Programme des activités mondiales et régionales et des rapports relatifs à ce sujet.

BOD/2015/10-05 – Projet de Plan stratégique : Le Conseil d'administration :

1. a examiné les modifications proposées à la vision, mission, buts, objectifs et principes; incluant celles énoncées dans le document BOD/2015/10 DOC 07 ;

2. s'est félicité du projet de Théorie du changement et a examiné les améliorations proposées au projet de Théorie du changement et au Cadre de résultats;
3. prie le Groupe de référence 2 de travailler avec le Secrétariat à finaliser un Plan stratégique qui comprenne la Théorie du changement et le Cadre de résultats, et qui soit aligné avec le Modèle opérationnel modifié au 31 octobre 2015 en tenant compte des délibérations de la retraite d'octobre et des commentaires ultérieurs des membres du Conseil, ainsi que de l'ajout de sections sur la Portée/l'échelle et la stratégie de financement, et échange de connaissances et de bonnes pratiques, pour décision lors de la réunion du Conseil d'administration de décembre 2015, et;
4. prie le Secrétariat de recevoir et agréger les commentaires sur un projet de Plan stratégique, Théorie du changement et Cadre de résultats entre mi et fin novembre afin de préparer un projet de liste de modifications avant la réunion du Conseil en décembre.

BOD/2015/10-06 – Le Partenariat mondial pour l'éducation et l'ODD4 : Un alignement stratégique :

Le Partenariat mondial pour l'éducation se félicite du nouveau niveau d'ambition de l'Objectif du Développement Durable 4 qui énonce :

« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

Le Partenariat mondial reconnaît que son travail doit s'aligner avec l'ODD4 et ses objectifs spécifiques.

Au cours de la période de cinq ans que couvre son Plan stratégique 2016-2020, le Partenariat mondial vise à construire cet alignement de la manière suivante :

Planification

Le Partenariat mondial soutiendra le développement de plans sectoriels de l'éducation des gouvernements qui seront alignés avec l'ODD4.

Sortie du seuil d'admissibilité (« graduation »)

Le Partenariat mondial doit revoir ses critères relatifs aux pays excédant le seuil d'admissibilité au GPE à la lumière de l'ODD4 et des contributions du GPE. Le Conseil examinera un document sur la possibilité des nouvelles approches et de nouveaux critères lors de sa réunion de décembre 2016. Le Conseil veillera à ce qu'il soit élaboré en fonction de la méthodologie utilisée par d'autres fonds mondiaux.

Financement

Le Partenariat mondial cherchera activement à mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources nationales et internationales, notamment les partenaires publics et privés. La prochaine reconstitution des ressources du GPE est prévue en 2018, cependant, le Partenariat pense que la recherche de nouveaux financements doit être un processus continu. Le Partenariat mondial a l'intention de travailler en étroite collaboration avec la Commission internationale sur le financement de l'Éducation mondiale et de s'assurer que le Rapport de septembre 2016 de la Commission ait un impact important. Le Partenariat mondial examinera les recommandations de la Commission et les opportunités afférentes.

Le Partenariat mondial reconnaît la nécessité d'explorer les possibilités de diversification de ses sources de financement pour répondre aux priorités du GPE. Il examinera lors de sa réunion du Conseil de décembre 2015 un document préliminaire sur le financement stratégique. Ce document décrira les garanties et les principes liés aux contributions financières restreintes, une première analyse comparative des organisations, et des questions telles que l'additionnalité, l'effet de levier, les avantages en termes de coût, le cofinancement, et les financements innovants. Le document considèrera également le financement de échange de connaissances et de bonnes pratiques.

Les promesses de contributions formulées lors de la reconstitution des ressources en 2014 continueront à financer les activités et les pays admissibles existants. Le modèle opérationnel du GPE sera renforcé en ligne avec la décision BOD/2015/10 DOC 02 afin d'assurer une plus grande efficacité de l'utilisation de ces fonds. Le Cadre de résultats qui sera finalisé en décembre 2015 sera utilisé pour le suivi et l'établissement de rapport.

Prioritisation

Le Partenariat mondial reconnaît que, peu importe le succès des efforts de collecte de fonds, les décisions seront toujours prises en fonction des priorités de financement. Le Partenariat mondial prendra des décisions sur la base de ce qui maximise de la manière la plus efficace l'équité et la qualité, notamment les résultats d'apprentissage, conformément au modèle de financement du GPE. Dans l'attribution de nouveaux fonds levés, ces critères se concentreront nécessairement sur l'éducation de base (ce qui signifie au moins une année d'éducation préscolaire, le primaire, l'enseignement du premier cycle du secondaire, et l'éducation de la deuxième chance pour les adultes). Toutefois, dans certains contextes, le Partenariat mondial reconnaît que les problèmes liés

à l'équité dans l'enseignement secondaire supérieur et une vision plus globale du développement et des soins de la petite enfance, ainsi que l'éducation préscolaire devraient être financés par le GPE.

L'éducation dans les situations d'urgence

Le Conseil prend note des travaux en cours du Groupe stratégique technique sur l'éducation dans les situations d'urgence et les crises complexes et reconnaît l'importance de répondre à cette question cruciale en temps opportun. Les résultats du Groupe stratégique technique et le plaidoyer des « ambassadeurs politiques » seront pris en considération dans toute décision du Conseil à venir.